

Destinataires : recteurs de métropole-DOM + IA-IPR + chefs d'établissements

**Objet : offre de stages pour les étudiants en master se destinant aux métiers de l'enseignement**

Dans le but de revaloriser le métier de professeur, le Président de la République a décidé de rénover la formation des maîtres par une reconnaissance universitaire de niveau master et une rémunération de début de carrière correspondant à ce niveau de qualification.

Ainsi, les enseignants français bénéficieront désormais d'une formation universitaire comparable à celle de l'ensemble de leurs collègues européens, au terme de cinq années d'études.

L'enjeu de cette réforme est qualitatif : une meilleure qualité de la formation des enseignants pour assurer une meilleure qualité de l'enseignement délivré à nos élèves.

**I – De nouvelles modalités de recrutement**

Dès la session 2010, les concours de recrutement de professeurs sont rénovés\*. Ils permettent de mieux distinguer ce qui relève des universités en charge de la formation initiale, et ce qui relève de l'Education nationale, responsable du recrutement, de l'adaptation au métier et de la formation continue des enseignants.

Ces nouvelles modalités se traduisent en outre par une meilleure harmonisation des conditions de recrutement des différentes catégories de professeurs. A compter de la session 2010, les concours comprendront en général deux épreuves écrites d'admissibilité et deux épreuves orales d'admission.\*\*

Dans cette perspective, afin de mieux aider les futurs candidats dans leur préparation, les académies proposeront aux étudiants de master une offre de stage diversifiée, selon les modalités ci-après.

**II – Dès l'année scolaire et universitaire 2009-2010, une offre de stage diversifiée pour prendre en compte le caractère professionnalisant du concours**

Le métier d'enseignant est pluriel : faire cours et faire apprendre, conduire une classe et individualiser son enseignement, exiger des efforts et donner confiance, susciter l'intérêt, évaluer les aptitudes et percevoir les talents, aider l'élève dans son projet d'orientation. C'est pourquoi, en vue du passage du concours, les étudiants de master devront pouvoir se familiariser avec les différentes dimensions du métier d'enseignant à travers des stages adaptés.

---

\* Sont concernés les concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE), le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES), le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET), le certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS), le concours d'accès au corps des professeurs du lycée professionnel (CAPLP), le concours de recrutement de conseiller principal d'éducation (CPE). Les concours de recrutement de l'enseignement privé sont également concernés. L'agrégation recrutera elle aussi au niveau master, des professeurs appelés à enseigner en priorité dans les classes d'examen du lycée, les classes préparatoires aux grandes écoles, les sections de technicien supérieur et le premier cycle de l'université.

\*\* Les épreuves et programmes actuels des concours de l'agrégation seront maintenus en l'état ; une épreuve orale d'admission portant sur la connaissance générale du système éducatif sera ajoutée.

## DOCUMENT DE TRAVAIL

Deux types de stage seront proposés aux étudiants de master.

### A – Des stages d'observation et de pratique accompagnée pour les étudiants inscrits en master 1 et éventuellement 2

Ces stages donneront aux étudiants un contact direct avec la réalité du métier. Les stagiaires seront présents par binôme dans chaque classe.

En M1 les stages groupés ou filés seront organisés dans la limite de 108 heures.

En M2, les stages d'observation et de pratique accompagnée seront proposés en priorité aux étudiants qui n'ont pas pu en bénéficier précédemment. Le total horaire des stages (d'observation et de pratique accompagnée ou en responsabilité) que pourra suivre un étudiant en M2 ne pourra pas dépasser 108 heures.

Ils permettront de participer à des situations concrètes d'enseignement mais aussi, plus généralement, de partager certains moments de la vie quotidienne d'un enseignant ou d'un conseiller principal d'éducation.

Ces stages seront ainsi l'occasion de découvrir comment un enseignant exerce ses différentes compétences dans la continuité.

Le stagiaire pourra découvrir la manière dont un enseignant conçoit et met en œuvre son enseignement. L'organisation du travail de la classe, la prise en compte de la diversité des élèves, la façon de les évaluer feront aussi l'objet d'une attention particulière.

Le stage pourra être l'occasion de travailler au sein de l'équipe éducative et avec le personnel de direction. Les relations avec les parents d'élèves feront également l'objet d'une initiation.

Les stagiaires seront invités, en permanence, à faire le lien entre les situations qu'ils pourront observer ou conduire et les missions de l'école.

Les périodes de pratique accompagnée placeront les étudiants dans des situations professionnelles rencontrées par les professeurs : l'organisation d'un enseignement, la nécessité d'aborder telle ou telle notion complexe, l'aide à l'apprentissage, l'évaluation, la prise en compte de la personne de l'élève, la gestion du groupe-classe.

Chaque stage donnera lieu à une ou plusieurs mises en responsabilité concrète, telles que, par exemple, la préparation et la conduite d'un cours ou d'une séquence d'enseignement, le suivi d'un projet de classe, la préparation ou la conduite d'une évaluation, l'encadrement d'une partie de la classe, des remises à niveau, l'aide à la préparation d'un conseil de classe, etc.

Ces stages d'observation et de pratique accompagnée devront représenter pour les stagiaires une réelle possibilité de découverte et de consolidation de leur projet personnel.

### B – Des stages en responsabilité pour les étudiants inscrits en M2.

Ces stages, groupés ou filés, d'une durée n'excédant pas 108 heures seront préférentiellement proposés aux étudiants de master 2, admissibles ou non, qui ont déjà pu suivre un stage de pratique accompagnée. Ils donneront droit à une gratification : ainsi un étudiant effectuant un stage d'une centaine d'heures se verra indemnisé à hauteur de 3 000 euros environ.

Ces stages présenteront des modalités différentes selon les niveaux d'enseignement. Dans le premier degré, ils pourront être utilisés pour compenser les décharges de directeurs d'école ou pour remplacer des enseignants en formation continue. Dans le second degré, ils serviront pour pourvoir aux remplacements prévisibles, en particulier la formation continue et aussi pour le renforcement de l'offre d'enseignement dans le cadre du projet d'établissement.

## DOCUMENT DE TRAVAIL

Les écoles ou établissements désigneront pour chaque stagiaire en responsabilité, un enseignant référent.

### C – Principales modalités de mise en œuvre

Sur l'ensemble du territoire :

- au moins 50 000 stages d'observation et de pratique accompagnée permettant d'accueillir un minimum de 100 000 étudiants de M1 et de M2 seront organisés ;
- au moins 50 000 stages en responsabilité seront offerts aux étudiants de M2.

Une répartition indicative du nombre de stages à proposer par académie est présentée en annexe I de la présente note.

Un candidat ne pourra bénéficier que d'une seule offre de stage par an et par type de stage, même en cas de candidatures à plusieurs concours.

A compter de l'année scolaire et universitaire 2010-2011, les candidats ayant déjà bénéficié des dispositifs ci-dessus se verront une nouvelle fois présenter une offre de stage, à condition de continuer à remplir les conditions universitaires requises, même s'ils inscrivent dans un autre concours que celui qu'ils ont déjà présenté.

Les deux types de stages feront l'objet de conventions entre les universités et le ministère de l'Education nationale. Des contrats de stage types sont proposés en annexe II de la présente note.

Enfin, dans la mesure où ils participent pleinement au service public de l'éducation, les établissements privés sous contrat ont tout à fait vocation à accueillir des stagiaires.

Les gratifications versées aux stagiaires et les indemnités forfaitaires des professeurs d'accueil seront imputées sur le titre 2 du programme budgétaire concerné.

### **III – Pour les étudiants déjà engagés dans la préparation aux concours, des postes d'assistants d'éducation réservés**

5 000 postes d'assistants d'éducation seront prioritairement, réservés, en 2009, aux étudiants de deuxième année de master inscrits aux concours de recrutement. 4 000 postes reviendront prioritairement de même aux étudiants inscrits en première année de master se destinant au métier d'enseignant ou de conseiller principal d'éducation.

D'autres dispositions transitoires, destinées aux étudiants déjà engagés dans la préparation aux concours, sont détaillées en annexe III.

### **IV – Une large concertation et un effort particulier de communication**

Je vous demande de tout mettre en œuvre pour assurer la plus large diffusion des informations contenues dans la présente note. En particulier, avant le 20 mars, vous prendrez l'attache des présidents d'université pour envisager avec eux les modalités d'application de ces nouvelles dispositions. Par ailleurs, vous associerez, dès à présent, les chefs d'établissement et les corps d'inspection à l'organisation de l'accueil des étudiants stagiaires

## Formation en alternance avant le concours

### Organisation des stages par année scolaire et universitaire

Niveau	Nombre de stages offerts	S1	S2	Total horaire
Master 1	Au moins 50 000 stages d'observation et de pratique accompagnée 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degrés permettant d'accueillir au moins 100 000 étudiants et au moins 50 000 stages en responsabilité 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degrés	<b>Stage d'observation et de pratique accompagnée</b> (groupé ou filé)		<b>Jusqu'à 108h</b>
Master 2		<b>Stage d'observation et de pratique accompagnée</b> (groupé ou filé) <b>ou</b> <b>Stage en responsabilité<sup>1</sup></b> (groupé ou filé)		<b>Jusqu'à 108h</b>
Total Master 1 et Master 2	Au moins 100 000 stages	<b>Maximum : 216h</b>		

<sup>1</sup> Préférentiellement réservé aux étudiants qui ont déjà pu suivre un stage de pratique accompagnée